



MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE
CABINET DU MINISTRE

ORONNANCE N° 215/.../CAB/ DU.../2015 PORTANT
NOMINATION DE CERTAINS OFFICIERS
DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la loi n° 1/023 du 31 Décembre 2004 portant Création, Organisation, Missions et Fonctionnement de la Police Nationale ;

Vu la loi n° 1/18 du 31 Décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/276 du 27 Septembre 2007 portant Organisation, Missions et Fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le décret n° 100/321 du 20 Novembre 2007 portant Modification Partielle du Décret n° 100/276 du 27 Septembre 2007 portant Organisation, Missions et Fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/298 du 12 Novembre 2011 portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique .

Vu les dossiers administratifs des intéressés;

Sur proposition du Directeur Général de la Police Nationale ;

ORDONNE

Article 1 : Est nommé Sous Commissaire Provincial PSI RUMONGE :

-OPP2 DUSHIMIRIMANA Ernest OPN1068

Article 2: Est nommé Sous Commissaire Provincial PJ RUMONGE :

-OPP1 SINDAYIHEBURA Jean Marie OPN1030

Article 3: Est nommé Sous Commissaire Provincial PAFE RUMONGE :

-OPC2 HAVYARIMANA Didace OPN0602

Article 4: Est nommé Sous Commissaire Provincial PP RUMONGE :

-OPP1 TUYISENGE Come OPN0759

Article 5 : Toutes dispositions antérieures et contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.

Article 6: Le Directeur Général de la Police Nationale et le Directeur Général de l'Administration et Gestion sont chargés, chacun en ce qui le Concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur le jour de sa signature.

**LE MINISTRE DE LA SECURITE
PUBLIQUE**

Gabriel NIZIGAMA

Commissaire de Police Principal.-

